Production du Charbon

Ce que la délégation des Syndicats des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais a dit au Ministre des Mines.

De toutes parts on s'inquiète, avec juste raison, de la grave question de la crise du charbon.

Les arrivages pour les besoins des communes sont de 50 % insérieurs aux contingents fixés par les arrêtés de l'ad ministration, et chacun sait que ces contingents ont été réduits au strict mi-

Des usines ferment ou marchent partiellement; d'autres ne peuvent mettre en route par défaut de combustible. Ainsi potre production se trouve enrayée et le nombre de chômeurs s'accroît.

Les importations des charbons étrapgers continuent à déjouer les espèrances. Les causes de cette insuffisance sont de plusieurs ordres, et narmi elles le défaut de moyens de transport. Les organisations syndicales des ou-

vriers mineurs des bassins miniers sinistrés de la région du Nord n'ont pas manqué d'attirer l'attention des Pouvoirs publics, des ministres et des préfets sur les moyens d'augmenter la production des mines du Pas-de-Calais. Au cours de l'entrevue du 31 janvier

dernier au ministère des Travaux publics, la délégation ouvrière des syndicats des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais a répété devant le nouveau ministre des mines ses suggestions, qui ont paru fixer l'attention de ce dernier, comme du reste elles avaient paru intéresser M. Loucheur il v a quelques mois, sans qu'on ne fit presque rien cependant!

Il y a dans la région des mines sinistrees up assez grand nombre d'ouvriers mineurs non occupés aux travaux des mines en reconstitution, qui ne demandent pas mieux d'aller momentanément travailler dans les mines en exploitation dans le Pas-de-Catais, mais à la condi tion qu'on leur en facilite les moyens et L'Armée nouvelle aura-t-elle ment qu'ils sont prêts à s'imposer.

Les mineurs ne demandent nas à être transportés en voitures capitonnées, mais ils demandent qu'au moins les voitures des trains ouvriers soient munies, aux portes et aux fenêtres, de vitres et qu'elles soient chauffées comme le sont les autres trains de voyageurs en hiver...

Il semble qu'il n'y a là rien d'exagéré pour qui connaît dans quelles conditions de transpiration l'ouvrier mineur sort de la mine.

Il conviendrait également d'organiser le service des trains de telle façon que les ouvriers soient transportés dans le minimum de temps; d'installer des salles de bains-douches au sortir des ·puits: la distribution d'un bon potage chaud pour garnir le ventre creux du mineur avant de monter dans le train aurait aussi du bon.

Mon collègue et ami François Lesebvre, député-maire de Denain, suggérait l'autre jour, de son côté, au ministre des mines de faire installer des dortoirs avec cuisines et salle de récréation pour # les ouvriers venant de trop loin et qui ne pouvaient rentrer chez eux que les

En accordant en outre une indemnité de déplacement raisonnable, je crois que la main-d'œuvre des mines du Pasde-Calais s'augmenterait sensiblement, et par là aussi l'augmentation du charbon s'accroitrait.

Ce sont là des mesures qu'on doit prendre d'urgence, même si elles devaient entraîner une dépense supplé mentaire, d'ailleurs peu importante. Ca en vaut la peine, surtout si on veut bien se rendre compte qu'après tout le prix de revient d'une tonne de charbon venant de l'étranger est autrement con-

Charles GONIAUX,

Député du Nord.

POUR AUGMENTER LA RENTE DES VICTIMES DU TRAVAIL

UNE INTERVENTION DE GONIAUX

Notre ami GONIAUX, député du Nord, avait demandé à M. le Ministre de l'Hygiène ce qu'il comptait faire pour appeler le Sénat à statuer sur la proposition de loi votée par la Chambre des députés, le 27 mai 1919, tendant à modifier le 2me paragraphe de l'article de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, et qui

le différents projets ou propositions relatifs à l'extension ou à la modification de la loi du 9 avril 1898 et notamment la question de l'élévaticle 2- de ladite loi pour la détermination du sulaire servant de base à la fixation du montant des rentes d'accidents du travail, et qu'il se propose d'en entretenir à nouveau le président de la Commission du Sénat, des que celle-ci sera reconstituée.

Les impôts nouveaux

Le Ministre ne veut pas imposer les salaires

M. Marsal defendra, mardi prochain, devant la Commission des Finances de la Chambre, n commission des Finances de la Chambre, on projet d'impôts nouveaux.

Aux renseignements qui ont déjà été donnés, nous pouvons ajouter que le projet de M. Marsal maintient jusqu'au 31 cetobre 1920 l'Impôt sur les bénéfices extraordinaires de guerre. On cait que M. Klotz voulait le supprimer à partir du 31 décembre 1919.

D'autre part, l'impôt sur les salaires est abandonnées.

LES MARINIERS chômeurs forcés, protestent

ILS ONT MANIFESTE A BETHUNE

Samedi, les mariniers en chômage de Béthune ont organisé une manifestation imposante qui s'est déroulée dans le calme le plus complet. Au nombre de 200 ils ont traversé la ville précédés par une pancarte portée par l'un d'eux et sur laquelle on lisait

Crise des Transports, dit-on ? REPONSE:

180 bateaux, représentant un tonnage de 45.000 tonnes, chôment à Béthune. Du travail, du pain aux mariniers et à leurs enfants

Le cortège s'est rendu à la sous-préfecture Une délégation composée de MM. Alexandre Une delegation composee de MM. Alexandre Morel, conseiller général; Vignon, délégué régional du Syndicat de la Petite Batellerie; Decarpentrie, représentant de la Société coopérative de la Petite Batellerie; Duquesne, Carpentier, Waterlot, Masson et Dufour, mariniers, a été reçue par M. Chognon, secrétaire général, en l'absence de M. Stirn, sous-prétet.

Le camarade Alexandre Morel a présenté la délégation et le citoven Vignon a exposé le délégation et le citoyen Vignon a exposé le but de la manifestation. La crise des transports, sévit, dit-il, des bateaux sont inemployés, le situation, des services d'entreprises particulières par autos et voitures sont favorisés pour obte nir des transports qui font augmenter le prix du charbon dans des proportions fantastiques.

au chômage, ne gagne pas sa vie, et sa famille se trouve dans la misère. Le citoyen Vignon demande que cessent ce abus, et que les l'uteaux soient employés aux transports pour permettre au batelier de vivre. M. Chognon a déclaré qu'il prenait bonne note des désirs exprimés par la délégation, en l'invi-tant à formuler, par écrit, ses revendications, pour les transmettre aux Pouvoirs publics. La numifestation s'est ensuite dispersée dans la plus grand calme.

Comme autre conséquence, le batelier est force

Un nouveau métait de la crise du charbon

UNE VERRERIE A DU ETEINDRE SES FOURS La Société des Verreries à bouteilles du Nor1 avait du, il y a quelques jours, par suite da manque de combustible, interrompre le cours de ses fabrications à l'usine de Denain (Verrer'es Eng. Coutart et ses fils). D'urgence, 120 tonnes de charbon lui avaient été expédiées; mais en raison de l'insuffisance de cette expédition, les fabrications de l'usine, reprises un instant ent dû être à nouveau interrompues. Aussi la direc-lion vient-elle de décider de fermer cette usine. Les fours ont été éteints et le personnel libéré

le service de huit mois?

EN PROJET DE FOLA

Le citoyen Paul-Boncourt vient de déposer une proposition de loi signée d'un grand nombre de ses collègues du Groupe Socialiste, sur la réorganisation de l'armée et la durée du service

Cette importante proposition de loi présente les caractéristiques suivantes : Service total : vingt-huit années ?

Appel de la classe: à vingt ans, en deux Instruction active : huit mois : .

Périodes de quinze jours d'instruction complémentaire : quatre.

La proposition de loi s'inspire largement des idées développées autrefois par Jaurès.

Ce que va faire le Sous-Secrétaire d'Etat aux Régions Libérées

Interviewé hier, sur son programme, M. Le-redu, le nouveau sous-secrétaire d'Etat aux ré-gions libérées, a déclaré que sa principale foncon sera de faire travailler les services des Ministères (ils sont quatre) intéressés au relève-ment des régions libérées, en conformité avec les directives établies par M. Ogier, Il croit que M. Millerand, en s'adressant à lui, a surtout pense à l'avocal d'expropriation. M. Leredu aura, croil-il, à s'occuper de partie contentieux, préparation et interprétation des lois, instructions donner aux Commissions des dommages, etc. Deux intérèts sont opposés qu'il faut concilier vec ceux du Budget et ceux des sinisfrés : cherchera à contenter pleinement les sinistrés, en lenant compte de l'intérêt des finances publiques et enfiu exiger de l'Allernagne tout ce qu'elle nous doit.

On va incorporer la Classe 20 et des ajournés CE QU'EST LE PROJET DE LOI

M. Fabry, député de la Somme, a terminé son rapport sur le projet de loi relatif à l'appel de la classe 20 et à l'appel des ajournés des classes DEUX CONTINGENTS

Le projet tel qu'il est sorti des délibérations de la Commission de l'Armée est tel que M. Fabri a été chargé de le rapporter, prévoit la formalion de deux contingents : l'un évalué à 196.000 hommes, qui comprend les jeunes gens de la classe 1920, les ajournés des classes 1918 et 1919, les comprends de la classe 1920, les ajournés des classes 1918 et 1919. les exemplés de la classe 1919 ; l'autre évalué à 80.000 hommes, est formé des ajournés des classes 1918, 1919 et 1920 visités en septembre 1918, qui, aux termes do la loi, doivent faire sils sont recomus bons pour le service, les premiers un an, les seconrs deux ans, les troisièmes trois ans de service, et des jeunes gens de la classe 1920 qui n'ont pu ctre examinés en septembre 1918 pour oas de force majeure dans les régions libérées, envahies, et en Alsace-Lor-raine, au total 276.000 hommes.

DES SURSIS Le premier contingent, 196.000 hommes, re-connus bons pour le service, sera appelé en fait Les étudiants appartenant à ce contingent qui préparent un examen à subir en fin d'année, et

les jeunes gens appartenant à ce contingent des régions envahies, pourront, sur leur demande, être appelés avec le deuxième contingent le 1er Le Ministre de la Guerre évalue à 25.000 envi-

Le Ministre de la Guerre évalue à 25.000 envi-ron l'effectif des jeunes gens qui pourront béné-licier de ce dernier appel.

Le premier contingent de mars se trouverait ainsi ramené à 170.000 hommes environ ; de deuxième contingent composé des 30.000 jeunes gens revisés au printemps, et des 25.000 bénéfi-ciaires de sursis, soit au total environ 105.000 hommes, sera incorporé au plus tard le 1er oc-

La Holiande accueille les traîtres Belges LA BELGIQUE S'EN ENEUT

Bruxelles, 2 Hévrier. — Un journal Anversois signate que le Gouvernement, floilandais vient de designer comme médecin dans les Indes N'ér-landaises, un individu impliqué d'un mouvement activiste, et qui quiltà la Belgique des que les allemends durent belles ar relected di que M. Klotz voulait le supprimer à partir de vous faire connaître que le allemands durent battre en retraite.

D'autre part, l'impôt sur les salaires est abanconné.

Enfin, M. Marsai demande que certaines prossions : les boulangers, notamment, solèit selons de la part les Pays-Bas. Ceci provoque en Belgique une émotion comprétent. I find de cette affaire ambrouillée a noursuit activate de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

de l'instruction de vous faire connaître que le activiste, et qui quiltà la Belgique dès que les passes connaître que le allemands durent battre en retraite.

Ce n'est pas la première lois que des individus coupables de transon envers la Felgique obtient coupables de transon envers la Felgique obtient par ces angular provent de vous faire connaître que le allemands durent battre en retraite.

Ce n'est pas la première lois que des individus coupables de transon envers la Felgique obtient par ces angular provent de vous faire connaître que le allemands durent battre que le allemands dur

POUR AUGMENTER On entretient la crise des transport et cela Une Politique Nouvelle des Régions Libérées

J'ai en une conversation avec une compte d'un titre de reconstitution, dit ersonnalité des Régions Libérées. La cédute, assimilé aux effets de compersonnalité des Régions Libérées. La voici, très simplement rapportée:

- On a l'impression, ai-je dit, que jusqu'ici les services de reconstitution manquent, dans leur ensemble, d'un

ler à une catastrophe, mettre de l'ordre et de la logique dans l'œuvre immense qui se poursuit dans le nord de la France...

Comment cela peut-il se réaliser?
Quatre points doivent faire l'objet de la réorganisation du système des Régions Libérées :

1º L'argent; 2º les transports; 3º les matériaux; 4º la main-d'œuvre.

Voyons l'argent. Il est incontestable que lant que l'Al-lemagne n'aura pas effectué les versements prévus par le Traité de Paix, on sera très à l'étroit pour les crédits des Régions Libérées.

C'est la France qui doit faire l'avance des sommes nécessaires à la réparation, c'est entendu; mais vous connaissez la situation budgétaire...

- Oui, il y a une partie des contribuables qui se prononce généreusement, en paroles, pour les régions devastées, mais qui ne veulent rien savoir quand il s'agit de payer des impôts proportionnés à leurs ressources...

— Il va falloir faire une part plus

équitable aux petits sinistrés, assez mal servis jusqu'ici et serrer de plus près les avances données aux gros, à qui on a fait, parfois, la part beaucoup trop large. Vous n'ignorez pas que des industriels ont recu des avances dont ils n'avaient pas besoin et qu'ils ont placées en valeurs financières ou ont revendu des matières premières qui leur avaient été données pour travailler...

Ce qu'il faut surtout, c'est hâter la liquidation réelle des dommages, c'està-dire activer le travail des commissions d'évaluation en les simplifiant. De cette manière, on entrera enfin dans la véritable application de la loi, on pourra payer des indemnités définitives et non plus des avances, qui rendent incertaine la situation des victimes de l'invasion.

En un mot, il est nécessaire de ne pas prolonger le provisoire et d'entrer dans le définitif. Les sinistres mis en possession de leurs titres de créance sur l'Elat, pourront disposer des moyens de crédit que la loi a prévu. Ce sera la sécurité pour les sinistres. Ce sera une simplification considérable pour l'Etat.

Ce crédit, divers movens permettent de l'assurer. D'abord, le fonctionnement du Crédit National, qui vient de réaliser, avec la garantie de l'Etat, un emprunt de 4 milliards et qui pourra en effectuer un autre, s'il est nécessaire. Ensuite, un projet de loi a été déposé, et la discussion urgente en sera demandée : il tend à faciliter, par la garantie de l'Etat, des emprunts de groupements de sinistrés et à instituer des moyens pratiques de crédit par l'es-

merce .. - Et les transports?

- Un contrôle sévère des transports s'effectue pour réduire les transports

Il est indispensable qu'on en finisse avec le « tours de bâton » qui font qu'un mercanti obtient ce qu'un sinistré n'obtient pas!

Enfin, un meilleur aménagement du régime des matériaux peut soulager beaucoup la question des transports. Nous pensons qu'il faut rechercher

autant que possible sur place les matériaux nécessaires à la reconstruction. Figurez-vous qu'on fait venir des tuiles des bords de la Méditerranée : c'est absurde! Une utilisation plus rationnelle des ressources du Nord, par exemple, évitera des fransports difficiles, longs et onéreux.

Pour cela, on a pensé à faire appel à la collaboration des entrepreneurs. Les intéressés sont mieux informés que les sonctionnaires. En se groupant en consortiums, ils pourront rendre de réels services pour l'approvisionne-ment et l'emploi des matériaux. On y gagnera l'économie d'un service administratif compliqué...

- Vous voulez donc réduire le nombre des fonctionnaires? Entreprise dif-

- Mais non. Elle s'impose. On la réalisera dans la suppression des travaux d'Etat. Notez bien que cette suppression sera progressive et non pas immédiate comme on l'a dit. On ne peut vas jeter sur le pavé des milliers d'ouvriers : les travaux seront repasses à des entrepreneurs ou à des coopératives, ou à des agriculteurs qui emploieront les travailleurs actuels. Les préfets doivent préparer cette évolution en se tenant_en contact avec les syndicats ou-

d'œuvre étrangère sera réglée dans les mêmes conditions, d'accord avec les intéressés. C'est ainsi que déià une mission agricole envoyée en Pologne pour chercher des ouvriers comprend plu-sieurs membres de la Fédération agricole des départements sinistrés:

Quant aux coopératives de reconstruction, leur mise au point est nécessaire aussi. Il faut leur donner un statut légal et des facilités, car elles deviendront, demain, les agents les plus actifs — et les plus économes — de la

reconsulution. - Afors, en résumé, c'est tout un plan de réorganisation?

- Oui. Il sera défini sous peu. L'Etal laissera plus de part à l'initiative privée et tiendra compte des compétences et des desiderata des intéressés. Appelons ça, si vous le voulez, une «politique nouvelle des Régions Libérées ».

Alex WILL.

AUX CONSEILS DE GUERRE

. Un émule de Wiart

MARCEL DELIIAYE DE CAMBRAI peine l'affaire Wiart vient elle de trouver son dénouement devant le 1er Conseil de guerre que l'instruction d'une autre of aire du inême se pour uit activement. li s'agit mainle nant du cambrésien Delhaye Mercel poursuivi pour dénonciations de soldats cachés, ayant inotive plus de 15 condamnations à 10 ans de travaux, forces. Delhaye Marcel, agé de 27 ans, avait été admis à l'hôpital de Cambrai à la suite d'une rixe qu'il avait eue avec sa maîtresse au cours de laquelle il l'avait blessée d'un coup de revolver. Pris de remords il avait voulu en finir et avait lente de se suicider. C'est dans ces conditions qu'il entra audit hôpital.

Ayant appris par la suite que Mile Lhopiteau, directrice de l'établissement tenait caché de nombreux soldats dans son hôpital, il la dénonça à l'autorité allemande. Arrêtée peu de temps après, elle comparnt devant un conseil de guerre boche et fut condamnée à 10 ans de travaux forcés, ainsi que les soldats qu'elle avait tenus caches au prix de tant de difficultés. Le lieutenant Lespagnol chargé de l'instruction de cetle grave affaire a fait subir hier un inlerrogatoire à l'inculpe, contre lequel des ti moignages accablants ont été déposés. Nous en drons nos lec-teurs au courant de cette affaire.

Comme le Sphynx

Cassellari a ses secrets La journée d'hier a été bien remplie au pre-mier Conseil de guerre. Le captaine Constant notamment procéda à plusieurs interrogaloires importants relativement à l'aff ure Casellari. Successivement furent entendus Chapuis, Casellari et Thumerel Mais contrairement à ce gu'on pou vait attendre, la lumière n'a pas jailli des de positions faites par chacun de ces incurpés. L'af faire au contraire semble s'embrouiller de plus en plus. Au cours de leurs dep sitions antérieures en esset les ex-associés de Casellari chargèrent à fond l'ex-lieutenant de la justice militaire. l'accusant d'avoir trafiqué de n'n influence, pour trouver les bailleurs de fon le susceptibles de l'aider la constitution de la Société policière le "Sphynx ». Hier, cependant ils répétèrent com-plètement leurs dépositions a lérieures jouant ivec les mots, et assurant que Casellari n'avail jamais à leur connaissance, le capable d'abuser de sa situation d'officier au point de faire disparaître des dossiers, moyennant payement.
Que penser de ces contradictions? Pouraux ce revirement dans l'attitude des inculpes ? Les frafiquants oni-ils subi quelque influence de la part de Casellari ? Ceci semble peu probable les inculpés étant incarcérés sen rément. D'autre part est-ce la crainle, de certaines révélal ons accablanles que nourrait faire contre eux, l'exofficier inerviele mi les a motés à se tenir dans cette réserve ? On ne le sait. Cette alfiude nouvelle des accusateurs n'est pur toutefois sans intriguer to magistrat instructeur qui s'efforce de déconvrir la source et les causes de cet im-Fait digne d'être signale les recherches one rées jusqu'à pré ent dens lous les endroits où passa Cosellari, en vue de retrouver la trace des nièces de dossiers disportis réstèrent values.

UNE DENONCIATRICE VA REPONDRE

Le lieutenant Lespagnol du ter Conseil de guerre a procédé au dernier interpogaloire de la nommée Laude Pauline, originaire de Lens, domiciliée à Paris, inculpée d'a cir dénoncé un soidat français. Jérome Auguste caché à Lens chez Mme Lemaire, Cette dénonciation amena la condamnation à 10 ans de layaux forcés du dillaire, de la femme qui l'avait abrité, et du père de cette dernière M. Dufour Charles qui déporté en Allemagne mourut de captivité. Pour sa valeureuse conduite durant l'eccupation Mme Lemaire a été fait clievalier de la Légion d'Honneur peu après la libération. Cette grande affaire dont on vient de clore l'instruction passera pro-chainement devant le premier Conseil de guerre. ON A RELACHE.

Le nomme Taverne Aimé, ex coldat au 240 R. A. C. inculpé de vol militaire a été mis en liberté ..ET ON A PRIS

Les nommés Raguet Alfred, delaché à la 165e compagnie de P. G., inculpé d'au adon de poste, et Spiess Karl, ex-soldat allemand poursuivi pour vol commis en France durant l'occupation ont

Des cambrioleurs ont fait un coup de 2 millions

Le Havre 21 février. — Des malfaiteurs ont cambriolé cette nuit l'usine Dubesc rue des Bri-queteries et ont défoncé le coff.e-fort pour s'em-parer d'une somme d'environ d'eux millions.

On reste coi quand on est condamné à mort LE MAUBEUGEOIS ILLIDE

AURAIT DU Y SONGER Le loueur de voitures Ernest Illide bien connu Maubeuge a été arrêté par les gendarmes pour a Maubeuge à cte arrête par les genuarités pour coups et blessurés.

Itilde fut inlerrogé par le Parquet et on découvrit qu'il avait été condamné à mort pour désertion à l'ennemi par le Conseil de guerre de la 72e division d'infanterie.

Illide est en outre réclamé par le Parquet militaire de Lille:

La Prorogation des Contrats Une LETTRE du MINISTRE des REGIONS LIBEREES AU CITOYEN SAINT-VENANT

Le ciloyen Saint-Venant, qui était intervenu auprès de M. Ogier, Ministre des Régions Libé-rées, pour lui signaler la situation des Commerconts de notre region qui avaient des marches et des contrats passes avant la guerre, a reçu Monsieur le Député.

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un vœu émis par l'Association des Sinistrés du Nord, tendant à obtenir que les délais impartis par l'article ler de la loi du 21 janvler 1918, pour la résiliation des marchés a livrer et contrats commerciaux passés avant la guerre soient provogés en faveur des habitants des ré-

Contes et Nouvelles

Au Pic d'Enter

Ce jour-là, Marthe, son mari et moi décida-mes de sortir presque à l'heure du crépuscule. Les derniers contreforts de l'Esterel, qui baignent dans la mer leurs rochers rouges, se paraient de toutes les couleurs d'un ciel nacré, et nous avions depuis trop longtemps formé le projet d'errer dans les montagnes au clair de luue, pour ne pas profiter des promesses d'un soir paradisiaque.

Nous gravissions un sentier de mules qui par mille détours, semblait nous mener jusqu'à la voûte transparente, illuminée des splendeurs du couchant. Nous no parlions point. Cette nature à la fois sauvage et somplueuse ne prête p s aux confidences. Que dire qui paraisse utile ou que ne rende insupportable la vue soudainc d'un immense horizon d'arbres et d'eau?

D'ailleurs, c'est à ces silences que s'éprouve la véritable amisié. Il y avait vingt ans que j'étais lié avec Léon Bachère, cinq ans — depuis son mariage — que je connaissais Marthe. Rien n'avait jamais troublé notre union. Je les aimais tous deux, fraternellement et j'admirais qu'ils fussent encore, après lant de jours de vie commune, sentimentaux comme des ado-

lescents et s'embrassant à propos de rien. Nous nous arrêtâmes un instant, pour re prendre haleine; les parfums de la côte où les mimosas et les roses accablaient les arbres des jardins, montaient jusqu'à nous, avec la brise. de la mer. Il y avait tant de langueur dans ces souffles odorants que nous crûmes défaillir et que nous n'eussions pas eu le désir de conti-nuer notre route si Marlhe n'avait désigné du doigt une cime assez proche, d'où la lune paraissait jaillir comme une énorme bulle d'or.

— Allons jusqu'au pie d'Enfer! dit-elle. C'est tout pres, nous verrons les Alpes A quoi son mari répondit par un baiser, e

moi par un : « En avant! » sincère. Nous atleignîmes la cime, après une bonne heure d'efforts. Avec cette liabitude des touristes de s'asseoir sur le dernier roc accessible, nous nous installames sur une pierre branlante que nous baptisames : banc, et nous conlemplâmes la fécrie de celte nuit limpide, où, juste au-dessus de nos têles, la clarté de la lune pâlissante, dans un formidable halo de brume; dressait en plein ciel la coupole d'une vertigi neuse église.

Devant nous, des chevauchées de sapins, de chênes-lièges, de troncs d'arbres, un lapis de velours gris et noir étendu sur des collines; aulessous, l'abîme. Marthe était assise entre-Léon et moi, qui re

posais mes nieds au sol, cependant que mon ami balancait ses jambes dans le vide. Pendaut con bien de temps restaines-nous ain ble image de Marthe et de Léon tendrement serrés l'un contre l'aulre. Et puis, tout à coup, un cri, un cri déchirant, de bête égorgé, un bruit de pierre qu'on arrache du sol et qui roule...

qui se protonge, s'enfle, s'apaise et meurt... ct plus rien. Léon élait tombé dans le goussre! Nous étions debout, Marthe hurlait, j'appelai de toules mes forces. L'écho seul renvoya nos cris dans les vallées, comme les appels dé-

sespérés d'un cor. Quelle douleur résiste au temps? Peu à peu, dans nos mémoires, la tragédie de ce crépusoule s'effaça. Nous gardimes le souvenir de Léon, pieusement : nous parlions de lui, souvent, avec lendresse; et puis, parce que nous nous connaissions bien, Marthe et moi, que nos deux caractères étaient faits l'un à l'autre, nous nous épousâmes plutôt par r con que par amour, car'les sentiments que j'avais eus pour l'amie n'avaient pas beaucoup changé quand elle élait devenue ma femme.

Chaque année, l'hiver nous ramenait dans le coin de l'Eslerel où nous avions passé jadis de si bonnes heures, et nous y menions l'exis-tence la plus paisible qui sul.

Pourquoi fallut-il qu'un solr, Maithe ent l'idée de faire un pèlerinage au pic d'Enfer! Quel démon la poussait à gravir ce calvaire, à revoir l'endroit où mon malheureux ami avait disparu!

Elle voulut donc reprendre, au soleil couchant, le chemin mulclier. Nous nous y engageames à pas lenls. Nous avions en montant dans l'atniosphère violette des sous-bois, l'é lrangé sensation qu'un fanlôme nous accontpagnait. Nous nous tenions par la main, ainsi que des enfants qui veulent se donner du courage, et nous disions, de temps à autre, quelques mots pour le seul besoin d'enlendre nos yoix et de nous raesurer. Mais nous avancions avec peine, indifférents à la muit qui nous enveloppait de sa splendeur éloilée, comme si nous trainions un corps inerte, à petils coups

Enfin! voici le plein ciel et l'étroit sentier du sommet. Voici l'horizon tout oualé de vapeurs lourdes. Voici la pierre où nous nous assîmes, le sol crevassé et le gouffre... Rien n'est changé, l'heure est la même. Il y a pourtant, entre nous, je ne sais quoi de bizavre et de douloureux qui nous étreinl.

Marthe s'accroche à mon bras. Je me pen-che sur le vide ; c'est un lac sombre dont les agues s'écrasent sur le roc âpra et nu. - Pauvre vieux!

Alors, à mon oreille, une voix aigue siffle : - C'est moi qui l'ai poussé... C'est moi... Tu nc l'as jamais deviné...

Je me retourne. Marlhe est à mon côti, immobile, l'air grave. C'est le vent sans doute qui m'a fait entendre ce chuchotement. Mais il n'v a pas un soufsle. Et, de nouveau, je me penche, sasciné par celle profondeur obscurc. La voix répète : « C'est moi qui l'ai poussé.

Comme cela... doucement... très douccment... Je vais perdre l'équilibre. Je sens que je glisse. C'est comme dans un cauchemar... Par un effort de toute ma volonté, je recule

Marthe n'a pas bougé. Elle paraît sourfre. Suisje halluciné? Est-ce Marthe qui m'a parlé?
Qui me poussail... comme l'autre?
J'aurais dû me précipiter sur elle... J'aurais
dû savoir... Mais non, je me suis sauvé, j'ai
conru jusqu'au bout de bon haleine...
Et jamais, depuis, je n'ai revu cette femme, ma femme.

René BIZET.

Innocente et coupable

ELLE S'ACCUSA D'UN CRIME QU'ON DE LUI REPROCHAIT PAS Une dame, Mane Escure, clast recemment arrêtée sous l'accusation d'avoir commis, a Tulle, un infanticide. Elle n'eut pas de peine à établir son innocence sur ce point, mais, au cours de l'enquête, elle avous par contre, qu'en 1913, à Paris, elle s'était rendue coupable d'un infanticide qu'on ne lui reprochalt pas. Ses dires ont été reconnus exacts et elle sera poursuivie pour ce nouveau fait.

Les consequenses d'un fen de cheminée 20 MILLIONS DE DECATS

Moutiers, 21 février. — Un seu de cheminée a provoqué l'incendie de 22 maisons d'habitation et des granges et écurles appartenant à 20 pro-

Justice est rendue '

Wiart - le - Traître

condamné à mort

Ses complices iront au bagne

Les débats sensationnels relatifs à l'affaire Wiart se sont terminés hier. Le misérable traîre qui livra à l'ennemi les meilleurs de ses compatrioles, vient d'êtra condamné à mort a l'unanimité. C'est justice.

Le Réquisitoire

Le commandant Machard-Grammont, commissaire du gouvernement, s'exprima en ces termes : « La longue série de témoignages que vous avez entendus est suffisamment éloquente pouc vous écairer. Wiait prétend avoir été surpris par les Allemands, tout ce qu'il a fait, dit-il, a cu pour but de donner des gages et il se proposait de livrer Forsier. Tel est son système de désense. Pour cela il a vendu et Dhaduin et Doucedame et plus de vingt autres personnes. Telle est la balance que Wiarl a établie. Mais pourquoi Wiart n'a-t-il pas livré Forster?... Il en a eu le loisir, puisqu'il a pu passer en Hol-lande avec lui. S'il avait fait cela, il aurait pu au moins arguer de sa bonne foi » la vérilé, c'est qu'on ne le bernait pas du tont; le but de Wiarl, c'était de gagner de l'âre

Pour Olympe Leroy, le commissaire du gouernement admet les circonstances atténuantes. A. Racine, lui, n'a pas prémédité son acte. Il a en peur et a paulé pour sauver sa peau. Cet

homnie a /comparu comme témoin contre ses compatriotes. A. Tolliez n'a pas frempé dans les manœuvres de Wiart, mais il apport qu'il s'est offert à fournir des renseignements aux Boches. En résunté, le commissaire du gouvernement demanda la peine de mont pour Wiart; pour les autres, il admet les circonstances atténuantes.

Les piaidoiries

En une magnifique et fort adroite plaidoirie. Me Moitier présente la défense de Wiarl. a L'accusation, dit-il, vous demande la peine le mort. Je vous demande, moi, de ne pas aller si loin, Wiart n'avail que 20 ans quand les faite se sont passés. En a-l-il compris la gravité? Non. Son empressement à rentrer en France prouve qu'il ne s'en reudait pas compte. Aujourd'hui encore, il ne voit pas. C'est un homme mate équilibré, d'une instruction insuffisante et d'ine agination très vive. Le malheur, c'est qu'i

ait des gens qui l'aient pris au sérieux. Un homnie de 20 ans a besoin d'être embrigade; imaginez ce jeune homme, tombant entre les mains d'un Forster : il était perdu. " Oui, il v a d'autres responsables, plus coupables que Wiart, dans celte offaire: "

A ce moment, Wiart pour la première fois, peid son impassibilité. Il se met à pleurer abondamment, la cete enfouie dans son mouchoir. Me Moitier continue : « Je vois encore la confrontation entre Wiarl et Armand Janne; Wiart se facha lout rouge et apostropha A. Janne en ces termes: « Si je ne l'avais pas rencontré, bandit, je ne serai pas où je suis ».

» Celui-ci, beaucoup plus maître de lui, repondit: « Tant pis pour toi ».

» N'y a-t-il pas li une preuve flagrante du véritable rôle joné par ces deux hommes? « C'est dans ces conditions, dit en terminant le défenseur, que je remets son sort entre vou

Me Moitier présente ensuite la désense d'Olympe Leroy. « On reproche deux faits à ma cliente: d'avoie porté une lettre a M. Balési et d'avoir accompagné Mile Mignon, qui allait livrer ses armes. Jamais Olympe Leroy n'a su ce qu'elle faisait. n elle n'était pas là; il n'y aurait rien de change

dans l'affaire. On lui reproche d'avoir vect avec Wiarl. Mais ce n'est pas un délit cà.

» En fail, comme dit M. le commissaile de gouvernement lui-même, elle ne s'est rendu comple de rien. » Pour la lettre remise à M. Balési, Olympe Leroy en ignorait le contenu, ainsi qu'il appert

de sa façon d'agir. fl cu est de même pour la remise d'armes. » An nont de la justice, les faits qu'on lui reproclie n'étant pas prouvés, je vous demande son acquittement pur et simple ».

C'est Me Luc Decroix qui défendait Racine. Il plaida que son client n'eut jamais l'intention Me Moithy défendait A. Telliez et fit ressortie. qu'aucune connexité n'existe entre son affaire celle de Wiart.

Interrogés, les inculrés déclarerent ne rient avoir à ajouter aux explications de leurs avo-Le colonel Rahmit déclara les débats clos et le Conscil de guerre entra en séance secrète pour délibérer. Pendant la délibération, arriva trop tard,

lettre de A. Janne, accusant Wiart d'avoir agi de propos délibéré. Les Condamnations

adressée au commissaire du gouvernement, une

Après deux heures trois quarts de délibération, le Conseil de guerre renlra en séance 5 heures et demie. Le colonel Bahoult lut le jugement qui porteit sur vingt-deux questions pour Wiarl; deux pour les autres inculpés.
WIART, recognit coupable à l'unanimité, cet condamné à la peine de mort.

Le Conseil de guerre, par 6 voix contre une, déclara Olympe LEROY coupable des faits qu'on lui reproche et la frappa d'une peine de dix ans de travaux forc.s. A l'énonce de cet arrêt sévère, un vil mouve

ment d'étonnement se produisit dans l'auditoire.

Auguste RACINE et Fernand TELLIEZ sont condamnés chacun à 5 ans de travaux forces. Wiart écoula sans broncher le jugement, ainse que les cris « A mort l » qui saluèrent sa sor-V. BRIGGHE.

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais ATTENTAT A LA PUDEUR L'accusé, Evin Jean-Baptiste, 46 ans, est re-

UN ASSASSINAT A BULLY-GRENAY Un travalleur marocain, l'Haussen Ben Monammed 24 ans, a tué d'un coup de revolver une dame Gumetz. I. convient le rappeler qu'ai cette épôque un groupe de géviste des qu'il apprit la nouvelle du crime rechercha le meur-trier et malgré l'intervention de la police lynche son camarade indigène.

— accusé met son acle sur le compte de la boisson. Il rénéficle des circonstances attenuantes et s'entend condamner à 10 sns de réclusion.

UN PERE INDIGNE

L'accusé, Lefebvre Jean, 41 an de Bertincourt, convaincu de s'etre rendu coupatle d'attentaix à la pudeur sur sa fille agée de 1/ ans est condamné à 5 ans de prison et à la déchéance par On estime qu'il y a 20 millions de dégats.